

Le sous-ministre

Québec, le 2 avril 2015

Madame Chantal Deschamps
Préfète
Municipalité régionale de comté de L'Assomption
300A, rue Dorval
L'Assomption (Québec) J5W 3A1


Madame la Préfète,

Le 28 janvier 2015, la Municipalité régionale de comté de L'Assomption a adopté le règlement numéro 146-04 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération. Ce règlement fait suite au projet de règlement numéro 146-04 et à l'avis gouvernemental qui vous a été transmis le 25 novembre 2014.

Ce règlement vise à intégrer au schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération des dispositions particulières afin d'encadrer les projets de redéveloppement dans les îlots déstructurés.

J'ai le plaisir de vous aviser que le règlement numéro 146-04 respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. Par conséquent, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il entrera en vigueur à la date la plus tardive entre la signification du présent avis et la délivrance du certificat de conformité de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Sylvain Boucher